



HONORAIRES DE L'AGENCE

Au 1^{er} Janvier 2019

VENTES

MONTANT DE LA TRANSACTION

REMUNERATION

- LOCAUX A USAGE D'HABITATION / TERRAINS

De 0 à 30 000 € <i>Avec un minimum de perception de 3500 € TTC</i>	12 % TTC
De 30 001 à 80 000 €	9 % TTC
De 80 001 à 150 000 €	7 % TTC
De 150 001 à 200 000 €	6 % TTC
De 200 001 à 250 000 €	5.5 % TTC
De 250 001 à 350 000 €	5 % TTC
Au-delà de 350 001 €	4.5 % TTC

- LOCAUX PROFESSIONNELS

Quelque soit le montant	10% TTC
--------------------------------	----------------

LOCATIONS

Les honoraires de location ne pourront excéder :
Constitution dossier + rédaction bail = 8€/ m² + Etat des lieux = 3 €/ m²
Plafonnés par l'agence à un mois de loyer hors charge